

**VILLE DE
RIORGES**

N° 2_12

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 18 MAI 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 19 mai 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 26 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Roland DEVIS, Christian SEON, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Valérie MACHON, André CHAUVET, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Rémy MUCYO, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Alain CHAUDAGNE, *adjoint* ; Nicole AZY, Thierry ROLLET, Elodie PINSARD-BARROCAL, Chantal LACOUR, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Blandine LATHUILIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Alain CHAUDAGNE Nicole AZY Thierry ROLLET Elodie PINSARD-BARROCAL Chantal LACOUR Guy CONSTANT Patrice RIVOIRE	Nabih NEJJAR Brigitte MACAUDIERE Eric MICHAUD Martine SCHMÜCK Jean-Luc CHERVIN Andrée RICCETTI Martine LAROCHE-SZYMCZAK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

FINANCES

**DEMANDE D'INDEMNISATION A L'AMICALE LAIQUE DE CHARLIEU
A LA SUITE DE DETERIORATION EN MARGE D'UN MATCH DE BASKET**

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

"Le 26 novembre 2016, au gymnase Galliéni, en marge d'un match opposant l'équipe sénior du Basket Club de Riorges à celle de l'Amicale Laïque de Charlieu, un ou plusieurs membres de cette équipe s'en sont pris avec violence à la porte du vestiaire n° 3 du gymnase à la suite d'un désaccord avec une décision du corps arbitral.

L'huissierie et la cloison du vestiaire en ont été fortement endommagées, nécessitant le remplacement de la menuiserie et des travaux de réparation réalisés en régie par les services municipaux.

Si, sur le plan sportif et disciplinaire, les démarches nécessaires ont été entreprises par les clubs et auprès de leur fédération sportive, il convient désormais de demander le remboursement de la dépense engagée par la commune pour ces travaux.

Au vu du matériel et des fournitures mis en œuvre, ainsi que de la main-d'œuvre nécessaire, le montant de la réparation s'élève à 380 €."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. fixe à 380 €, le tarif de la réparation de la porte endommagée ;
2. approuve l'envoi d'une facture pour ce montant à madame la présidente de l'Amicale Laïque de Charlieu ;
3. dit que la recette correspondante sera affectée au budget communal sur le compte 7478 "participations autres organismes".

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 22 mai 2017

Le Maire
Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170518-2_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/05/2017

Publication : 19/05/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN